

P
RATIQUE

POUR VOS DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES...

Secrétariat Pôle éducation
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. 02 32 82 22 39
Email. spe@ville-maromme.fr
Espace Famille : www.maromme.fr

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

POUR CONTACTER...

Écoles maternelles
Lucie Delarue Mardrus, 9B rue de la
Marne
Direction : 02 76 08 17 17
Encadrants garderies : 06 46 45 59 92

Thérèse Delbos, 2 mail Louise Michel
Direction : 02 76 08 17 09
Encadrants garderies : 06 19 46 01 64

Robert Desnos, 18 rue des Belges
Direction : 02 35 75 72 51
Encadrants garderies : 06 70 83 46 33

Paul Fort, Rue Joséphine Baker
Direction : 02 32 82 22 32
Encadrants garderies : 06 46 45 59 89

Écoles élémentaires
Gustave Flaubert, 1 Place St Just
Direction : 02 32 82 22 35
Encadrants garderies : 06 34 18 05 98

Thérèse Delbos, 8 mail Louise Michel
Direction : 02 76 08 17 08
Encadrants garderies : 06 89 09 12 89

Jules Ferry, 46A route de Duclair
Direction : 02 32 82 22 31
Encadrants garderies : 06 89 98 00 80
de 8h30 à 16h15 : 06 21 41 08 42

Accueil de loisirs
Parc de Signa
Direction : 02 32 82 50 35
Email : spe@ville-maromme.fr

T
ARIFS

RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIES

En dehors des vacances, les engagements sont à l'année

Pour les Marommois,
Le quotient familial établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales est le quotient de référence. La Ville de Maromme prend en charge financièrement de 50% à 98,5 % du coût réel pour la restauration et de 84% à 96 % du coût réel pour l'accueil de loisirs.

Pour les non-Marommois,
Un tarif hors commune est appliqué. Seules les scolarisations en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ou les jugements imposant le lieu de scolarisation pourront faire partie du cadre dérogatoire, un tarif marommois pouvant alors être appliqué. La Ville de Maromme prend en charge financièrement 25 % du coût réel du repas et 50 % du coût de l'accueil de loisirs des habitants hors commune non imposables.

Attention, l'attestation de quotient familial CAF est obligatoire pour toutes les familles

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

	QFCF ≤ 275	275 ≤ QFCF ≤ 650	QFCF ≥ 650	HORS COMMUNE	COÛT RÉEL VILLE
Restauration scolaire	0,12 €	entre 0,12 € et 3,97 €	3,97 €	5,95 €	7,93 €
Garderie du matin	1 €	1 €	1 €	1 €	6,75 €
Garderie du soir	1 €	1 €	1 €	1 €	6,75 €

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

	QFCF ≤ 275	275 ≤ QFCF ≤ 650	QFCF ≥ 650	HORS COMMUNE NON IMP.	HORS COMMUNE IMPOSABLE	COÛT RÉEL VILLE
Journée	2,77 €	2,77 € ≤ 10,61 €	10,61 €	20,25 €	40,50 €	40,50 €
1/2 journée matin avec repas	1,94 €	1,57 € ≤ 7,43 €	7,43 €	14,18 €	28,35 €	28,35 €
1/2 journée ap-midi sans repas	1,38 €	1,12 € ≤ 5,31 €	5,31 €	10,13 €	20,25 €	20,25 €
Garderie du matin	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	4,50 €
Garderie du soir	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	4,50 €

R
ÈGLEMENT

LE PAIEMENT S'EFFECTUE À RÉCEPTION DE LA FACTURE.
LES TARIFS SONT FIXÉS PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Une seule facture vous est adressée chaque mois pour la restauration scolaire, la garderie du matin, la garderie du soir, l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances,
Vous avez la possibilité de régler votre facture :

- sur l'espace Famille, via le site : www.maromme.fr (par carte bancaire),
- par courrier, à l'adresse suivante : Secrétariat Pôle éducation - Ville de Maromme - BP 1095 - 76153 Maromme Cedex (par chèque, à l'ordre de Régie Recette Maromme Éducation)
- au secrétariat du pôle Éducation, durant les horaires d'ouverture (par chèque, en espèces ou par carte bancaire)

Vous pouvez choisir de recevoir votre facture par voie électronique.
Dans ce cas, vous ne recevrez plus de facture par courrier. Un mail vous avertira que votre facture est disponible dans l'espace famille.

Attention, tout service réservé sera facturé s'il n'est pas modifié ou annulé auprès du secrétariat du pôle éducation dans les délais impartis.



PÔLE ÉDUCATION 2024-2025



GUIDE DE RENTRÉE

FICHE D'INSCRIPTION JOINTE À RENDRE
IMPÉRATIVEMENT AU PÔLE ÉDUCATION
POUR LE 28 JUIN 2024

En septembre prochain, les écoles de la Ville accueilleront les élèves pour une nouvelle année de découvertes et d'apprentissages.

À Maromme, la rentrée scolaire revêt toujours une signification particulière, tant la réussite éducative de vos enfants est érigée au rang de priorité, et cette année encore, la Municipalité n'a pas lésiné sur les moyens pour garantir à chacun les meilleures conditions d'étude possibles, dans un environnement sécurisé et propice à l'épanouissement.

Grâce à un budget conséquent premier secteur des dépenses de fonctionnement notre commune a ainsi investi massivement dans l'entretien, la rénovation et l'accessibilité de l'ensemble des équipements fréquentés par nos jeunes, qu'il s'agisse des salles de classes, des aires de jeux ou des infrastructures sportives.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur la qualité de l'instruction dispensée dans nos écoles, en favorisant un enseignement interactif et adapté aux besoins de chaque élève, au travers notamment de la mise en place de classes flexibles. Nous avons également fait attention à ne pas rogner sur l'encadrement avec la mise à disposition, en nombre, de personnels municipaux pour accompagner au quotidien élèves, parents et enseignants.

Enfin et surtout, nous avons veillé à ce que nos écoles soient des lieux ouverts sur le monde. La Ville finance pour cela diverses sorties pédagogiques tout au long de l'année et met en place de nombreux dispositifs pour initier les nouvelles générations à la culture, l'écologie ou encore la citoyenneté. Vous le voyez, l'éducation est pour nous un enjeu majeur et il n'est pas un jour sans que nous soyons pleinement à travailler pour garantir l'avenir de vos enfants.

David LAMIRAY

Maire de Maromme

Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie
Conseiller Départemental de la Seine-Maritime



"MarommeMaVille"

Dans la limite des places disponibles. Lorsqu'un enfant utilise l'un des services du pôle éducation, le règlement pris par arrêté s'applique. Toute modification ou annulation doit être indiquée au pôle éducation.

CALENDRIER & MODALITÉS

PÉRIODE SCOLAIRE
RESTAURATION, GARDERIES, MERCREDIS

Pour une fréquentation des services au 2 septembre 2024, le dossier d'inscription doit être réceptionné par le secrétariat du pôle éducation impérativement avant le 28 juin 2024. Au-delà de cette date, nous ne serons pas en mesure d'accepter votre enfant à la rentrée de septembre.

VACANCES ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES	Inscriptions	Dates de vacances
Automne	Du 30/09 au 04/10/2024	Du 19/10 au 03/11/2024
Vacances de décembre		Fermé
Hiver	Du 20 au 24/01/2025	Du 10/02 au 21/02/2025
Printemps	Du 17 au 21/03/2025	Du 07/04 au 20/04/2025
Été	Du 19/05 au 13/06/2025	Du 07/07 au 29/08/2025

SANTÉ

Pour les enfants souffrant d'une allergie, suivant un traitement médical ou demandant un accompagnement particulier, un Projet d'Accueil Individualisé est exigé. Celui-ci est établi à la demande des parents auprès de la directrice d'école, qui organise une réunion en partenariat avec le médecin scolaire, l'équipe de l'éducation nationale et les représentants de la ville, en présence des parents. En cas d'allergie alimentaire, l'apport d'un panier-repas et d'un goûter par la famille est systématiquement demandé par la mairie et un protocole devra être signé et respecté.

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être partagé par la famille avec l'équipe de l'accueil de loisirs.

Ville de Maromme

Place Jean Jaurès BP 1095 76153 Maromme cedex
Tél. 02 32 82 22 00 - www.maromme.fr

RESTAURATION ET GARDERIES PÉRISCOLAIRES (LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI)

MATERNELLES



ÉLÉMENTAIRES



Les services de restauration scolaire, de garderies du matin et du soir sont ouverts aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, pendant les périodes scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les garderies ont lieu dans les écoles où sont scolarisés les enfants, sauf pour la garderie du soir de l'école Jules Ferry qui a lieu au centre de loisirs.

Sur les temps de pause (garderie et temps méridiens), des activités seront accessibles et des sorties dans les équipements à proximité des écoles pourront être proposées.

RESTAURATION Les repas sont confectionnés par l'équipe de professionnels de la Cuisine Centrale de la ville de Maromme, puis sont livrés dans la cuisine satellite de chaque école. Les menus prévisionnels sont affichés devant les écoles et sont disponibles en ligne sur www.marommeactu.fr. Il est à noter que 23 % des repas servis (soit 18 000 repas/an) sont préparés avec des aliments issus de productions biologiques et locales (filère courte). Toutes les viandes servies sont issues du circuit local et raisonné, comme la grande majorité des fruits et des légumes.

ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 13 ANS (MERCREDIS HORS VACANCES SCOLAIRES & VACANCES)



Durant les vacances scolaires (du lundi au vendredi, hors jours fériés) ainsi que les mercredis des périodes scolaires, les services proposés sur la journée sont organisés en un lieu unique et adapté, afin de garantir les meilleures conditions possible d'accueil des enfants et des familles. Les enfants sont accueillis et récupérés à l'accueil de loisirs, situé au parc Signa (quartier de la Maine). L'accueil de loisirs sera desservi quotidiennement par la ligne de bus 10 (de 6h45 à 20h - 38 rotations toutes les 15 à 25 minutes).

GARDERIE DU MATIN Le service de garderie est proposé le matin entre 7h15 et 8h, le mercredi en période scolaire, ou entre 8h et 9h durant les vacances. Les enfants sont déposés par les familles à l'accueil de loisirs.

ACCUEIL DE LOISIRS Les enfants peuvent être déposés à l'accueil de loisirs de façon échelonnée entre 8h et 10h, le mercredi en période scolaire, ou entre 9h et 10h durant les vacances. L'après-midi, les enfants peuvent être récupérés à l'accueil de loisirs uniquement entre 16h30 et 17h.

RESTAURATION Les repas du midi se déroulent au sein du restaurant scolaire de l'école Jules Ferry (la Ville peut être amenée à modifier occasionnellement le lieu des repas). Ils sont confectionnés par la cuisine centrale de la ville de Maromme. En cas d'allergie, un PAI doit être partagé avec l'équipe de l'accueil de loisirs.

GARDERIE DU SOIR Un service de garderie est proposé le soir entre 17h et 18h. Les enfants sont accueillis et récupérés à l'accueil de loisirs.